

Liberté Égalité Fraternité



De début août à fin octobre 2021 :

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

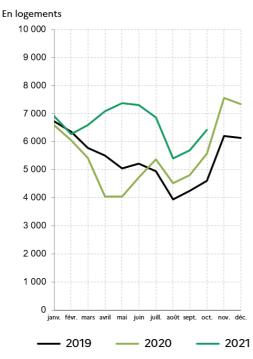
D'août à fin octobre 2021, plus de 6 400 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 15,4 % (soit + 850 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020. En outre, les mises en chantier entre août et fin octobre 2021 dépassent leur niveau de 2019 (+ 39,4 %).

Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels. En France, les mises en chantier de logements progressent de + 6,3 % d'août à fin octobre 2021 par rapport à la même période en 2020.

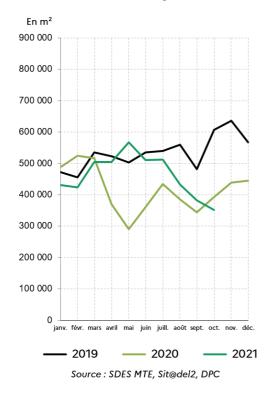
Les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 17,5 % en Bretagne entre début août et fin octobre. Cela représente 1 300 permis de construire délivrés en plus par rapport à la même période en 2020.

De novembre 2020 jusqu'à fin octobre 2021 par rapport aux douze mois précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces douze mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de la fin de l'année 2020 et l'état de l'activité en 2021, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 26,5 %) qu'au niveau national (+ 8,8 %).

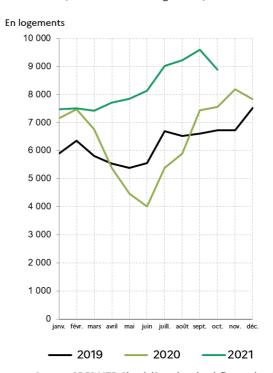
Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



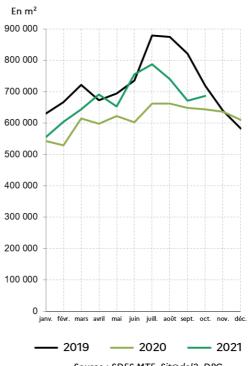
Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021 Locaux commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021 Locaux autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, DPC

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

D'août à fin octobre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements	
Côtes-d'Armor	<i>575</i>	104	679	222	901	
Finistère	804	<i>7</i> 8	882	516	1 398	
Ille-et-Vilaine	807	109	916	1 765	2 681	
Morbihan	881	102	983	461	1 444	
Bretagne	3 067	393	3 460	2 964	6 424	
France	29 343	8 908	38 251	50 871	89 122	

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 36,6	+ 25,3	+ 34,7	+ 59,7	+ 40,1
Finistère	+ 16,0	- 19,6	+ 11,6	+ 44,1	+ 21,8
Ille-et-Vilaine	+ 11,9	- 6,0	+ 9,4	+ 47,3	+ 31,7
Morbihan	+ 11,0	- 21,5	+ 6,4	- 43,5	- 17,0
Bretagne	+ 16,7	- 7,7	+ 13,3	+ 18,0	+ 15,4
France	+ 10,4	+ 1,7	+ 8,3	+ 5,0	+ 6,3

^{*}août à fin octobre 2021 / août à fin octobre 2020

Source: SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin octobre 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

De novembre 2020 à fin octobre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés Total individuels		Collectifs et en résidence	Total logements	
Côtes-d'Armor	2 264	449	2 713 1 046		3 759	
Finistère	3 287	<i>37</i> 9	3 666	2 300	5 966	
Ille-et-Vilaine	3 305	<i>57</i> 6	3 881	6 746	10 627	
Morbihan	3 <i>7</i> 60	630 4 390		2 537	6 927	
Bretagne	12 616	2 034	14 650	12 629	27 279	
France	122 096	36 938	159 034	228 938	387 972	

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels purs Individuels groupés Tota		Collectifs et en résidence	Total logements	
Côtes d'Armor	+ 28,8	+ 36,9	+ 30,1	+ 123,5	+ 47,2	
Finistère	+ 23,2	- 2,3	+ 20,0	+ 15,8	+ 18,3	
Ille-et-Vilaine	+ 11,6	+ 30,0	+ 14,0	+ 29,9	+ 23,6	
Morbihan	+ 20,9	+ 43,5	+ 23,7	+ 39,0	+ 28,9	
Bretagne	+ 20,2	+ 27,3	+ 21,1	+ 33,3	+ 26,5	
France	+ 13,4	+ 4,2	+ 11,1	+ 7,3	+ 8,8	

^{*} novembre 2020 à fin octobre 2021 / novembre 2019 à fin octobre 2020

Source: SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin octobre 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

D'août à fin octobre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements	
Côtes-d'Armor	<i>7</i> 49	183	932	372	1 304	
Finistère	1 032	201	1 233	697	1 930	
Ille-et-Vilaine	1 116	205	1 321	2 486	3 807	
Morbihan	1 117	218	1 335	511	1 846	
Bretagne	4 014	807	4 821	4 066	8 887	
France	39 <i>67</i> 6	14 124	53 800	66 420	120 220	

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 38,7	+ 44,1	+ 39,7	+ 21,6	+ 34,0
Finistère	+ 34,0	+ 40,6	+ 35,0	+ 18,5	+ 28,6
Ille-et-Vilaine	+ 34,5	+ 55,3	+ 37,3	+ 12,5	+ 20,0
Morbihan	+ 31,6	- 4,8	+ 23,8	- 39,2	- 3,8
Bretagne	+ 34,3	+ 27,9	+ 33,2	+ 3,1	+ 17,5
France	+ 19,4	+ 17,6	+ 18,9	+ 8,6	+ 13,0

^{*} août à fin octobre 2021 / août à fin octobre 2020

Source: SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin octobre 2021

Les autorisations sur 12 mois

De novembre 2020 à fin octobre 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 990	520	3 510	1 114	4 624
Finistère	4 172	<i>7</i> 46	4 918	2 860	7 778
Ille-et-Vilaine	4 183	633	4 816	7 819	12 635
Morbihan	4 668	816	5 484	2 582	8 066
Bretagne	16 013	2 <i>7</i> 15	18 728	14 375	33 103
France	155 935	53 <i>577</i>	209 512	258 509	468 021

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 46,6	- <i>7,</i> 1	+ 35,0	+ 1,5	+ 25,0
Finistère	+ 36,3	+ 94,8	+ 42,8	+ 37,8	+ 40,9
Ille-et-Vilaine	+ 27,3	- 5,4	+ 21,8	+ 44,6	+ 35,0
Morbihan	+ 38,7	+ 21,2	+ 35,8	- 10,4	+ 16,6
Bretagne	+ 36,3	+ 18,8	+ 33,4	+ 25,4	+ 29,8
France	+ 26,8	+ 22,9	+ 25,8	+ 12,3	+ 17,9

^{*} novembre 2020 à fin octobre 2021 / novembre 2019 à fin octobre 2020

Source: SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin octobre 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

octobre 2021

Surface (en m²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	602	5 <i>7</i> 15	6 286	6 456	18 494	27 419	11 534	12 845	89 351
Finistère	197	6 213	4 650	1 400	5 422	40 792	2 870	4 147	65 691
Ille-et-Vilaine	665	6 883	8 884	1 770	18 334	11 489	5 351	11 903	65 279
Morbihan	115	4 342	5 868	3 267	19 617	14 957	11 620	2 450	62 236
Bretagne	1 579	23 153	25 688	12 893	61 867	94 657	31 375	31 345	282 557
France	77 630	425 179	302 825	161 078	604 658	690 188	643 503	606 096	3 511 162

Source: SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces autorisées sur 12 mois

De novembre 2020 à fin octobre 2021

Surface (en m²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	4 294	35 336	43 657	39 346	60 398	272 474	60 178	48 093	563 776
Finistère	8 354	44 729	46 685	25 911	55 385	527 538	50 362	52 375	811 339
Ille-et-Vilaine	15 870	134 982	50 669	45 115	65 187	164 659	139 127	144 511	760 120
Morbihan	26 384	47 963	51 231	45 264	86 653	183 058	76 091	67 765	584 409
Bretagne	54 902	263 010	192 242	155 636	267 623	1 147 729	325 758	312 744	2 719 644
France	1 026 174	4 880 307	3 284 884	2 026 348	3 950 654	8 495 332	8 342 888	5 660 797	37 667 384

Évolution (en%) *	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 58,8	+ 10,8	+ 13,3	+ 21,0	+ 125,4	+ 18,2	- 41,6	- 20,7	+ 5,5
Finistère	- 73,2	- 35,1	+ 19,6	- 5,8	- 8,5	+ 37,8	- 39,8	- 26,8	+ 6,0
Ille-et-Vilaine	+ 36,8	- 2,8	- 29,9	+ 3,8	+ 21,1	- 0,7	+ 40,2	+ 31,5	+ 9,4
Morbihan	+ 111,3	+ 48,0	+ 0,6	+ 114,2	+ 102,7	+ 7,6	- 4,7	+ 55,8	+ 29,0
Bretagne	- 16,4	- 3,4	- 4,3	+ 24,9	+ 45,5	+ 20,9	- 10,9	+ 9,5	+ 11,1
France	- 3,1	- 1,9	- 2,3	+ 16,3	+ 16,1	+ 1,2	+ 17,0	+ 4,5	+ 6,1

^{*} novembre 2020 à fin octobre 2021 / novembre 2019 à fin octobre 2020

Source: SDES MTE, Sit@del2

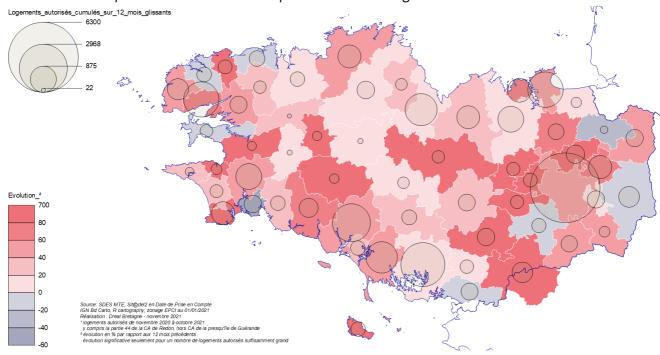
Données complémentaires

Logements

Logements autorisés par communauté de communes et évolution

(cumulés sur 12 mois glissants)

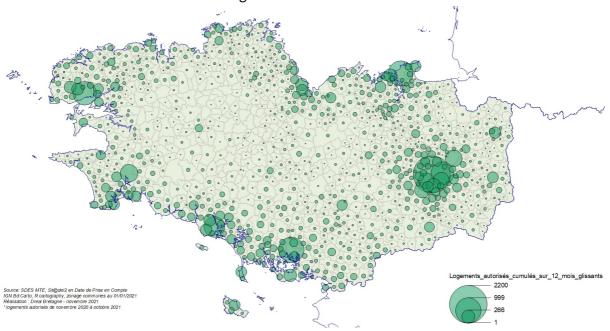
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune

(cumulés sur 12 mois glissants)

Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



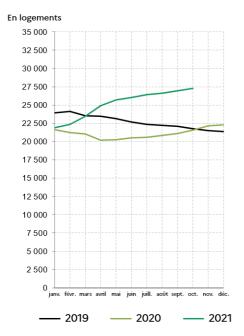
Logements autorisés et commencés en 2019, 2020 et 2021

(cumulés sur 12 mois glissants)

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

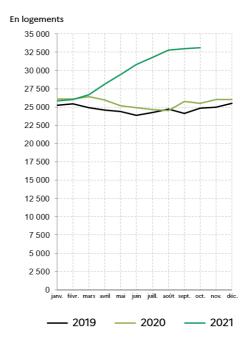
En Bretagne:

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

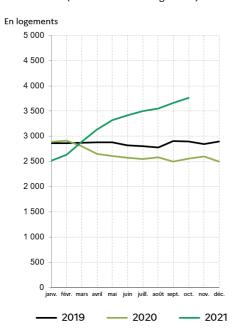
Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

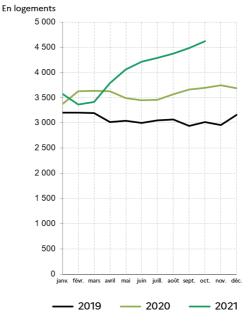
Dans les Côtes-d'Armor:

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

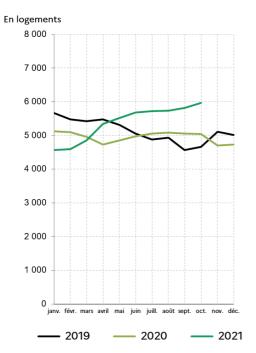
Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

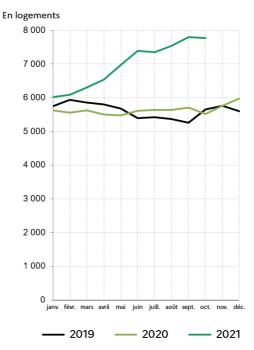
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

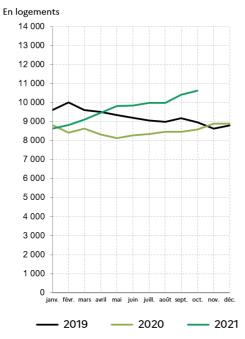
Logements autorisés dans le Finistère en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

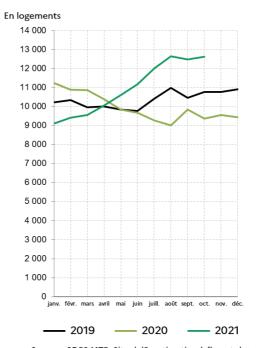
En Ille-et-Vilaine

Logements commencés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

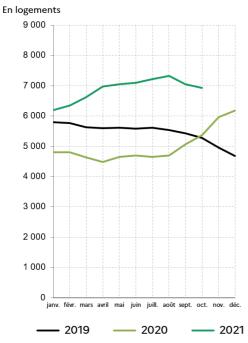
Logements autorisés en Ille-et-Vilaine en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



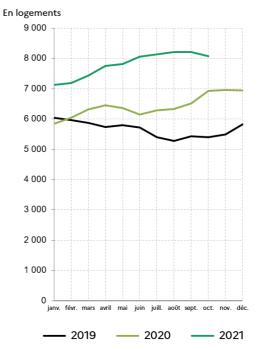
Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants) Logements autorisés dans le Morbihan en 2019, 2020 et 2021 (cumulés sur 12 mois glissants)



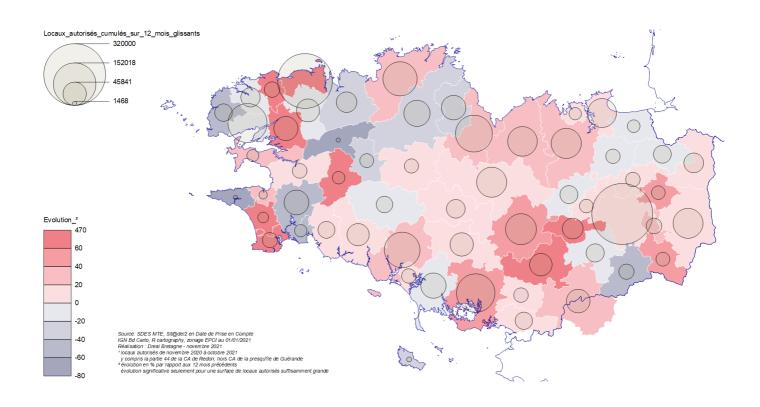
Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021



Source: SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin octobre 2021

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne : http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique https://ecologie.gouv.fr/, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logement individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements. individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.
- → Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes Cedex Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse

Rédaction : Pascal Bocherel

Mise en page: Allison Gaulier et Pascal Bocherel

 $\underline{www.bretagne.developpement\text{-}durable.gouv.fr}$



Liberté Égalité Fraternité